



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 20 novembre 2025 – n°79/H030

COMMISSION DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES



Réunion du 20 novembre 2025

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Réunion du 20 novembre 2025

Président : Jean-Philippe VINQUANT

Rapporteur : Christel COLIN

Rapporteur : Christelle MINODIER

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

<u>Introduction.....</u>	<u>4</u>
<u>I. Point principal : suivre les inégalités de revenus et de patrimoine.....</u>	<u>4</u>
<u>II. Demande d'avis en opportunit� pour appariement.....</u>	<u>18</u>
<u>III. Demande d'avis en opportunit� pour enquete.....</u>	<u>20</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>25</u>

Liste des participants

ALLIER	Caroline	
ARNAUD	Franck	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
AUBISSE	Edgar	Fondation Abbé Pierre
BAC	Catherine	Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
BARLET	Muriel	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
BASA	Benjamin	Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
BECK	François	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BELLAMY	Vanessa	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
BERGEAT	Maxime	INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
BLANC	Sylvie	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BLAVIER	Pierre	Centre Maurice Halbwachs, CNRS
BOMPARD	Jean Pierre	Humanité et Biodiversité
BOUCHERIE	Ulysse	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
BOUCHEZ	Antoine	Particulier
BOUSSION	Brice	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
BRIARD	Karine	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
BRUN	Patrick	Agence d'urbanisme agglomération de Lyon
BULTEZ	Jean-pierre	Union nationale inter fédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
BUSI	Paul	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
CASAROTTI	Aurelie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
CHAMPAGNE	Valerie	Inspection générale des finances
CHARDON	Olivier	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
CHATELOT	Robin	
COCHER	Chantal	Insee Grand Est
COLIN	Christel	INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
COUDRIN	Caroline	INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

COURTEJOIE	Noemie	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
CRAVATTE	Céline	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
CRESPIN	Aurélien	Agence d'urbanisme de Bordeaux
CRISAN	Mihaela	Insee Occitanie
DELAGE	Anne	Agence d'urbanisme de Bordeaux
Demé	Robin	
DESJARDINS	Bruno	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Lorraine
Domergue (FLD)	Manuel	
DUCHESNE	Sylvain	Institut des politiques publiques (IPP)
DUÉE	Michel	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
Durox	Mélanie	
DUVOUX	Nicolas	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
FONTAINE	Philippe	Sénat
FOUCHER	Alice	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
FRIGGIT	Jacques	Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
GABRIELLI	Daniel	Particulier
GACHARD	Mathilde	Particulier
GARBINTI	Bertrand	Centre de recherche en économie et statistique (Crest)
GEEROLF	François	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
GENITEAU	Franck	Observatoire régional des urgences du Centre-Val de Loire
GICQUEL	Barbara	Fédération bancaire française (FBF)
GILBERT	Benjamin	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
GOIN	Aurélie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
GOLLAC	Sibylle	Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris
GONNARD	Sophie	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
GOT	César	Service des données et des études statistiques (Sdes)

GOUPILLE-LEBRET	Jonathan	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
GRIMAUD	Olivier	École des hautes études en santé publique (EHESP)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	particulier
GUYON	Nina	École normale supérieure ULM - école d'économie de Paris
HENRARD	Valentine	Association pour l'emploi des cadres (Apec)
HERNANDEZ	Patrick	Insee Antilles Guyane
HOMOND	Marie-anne	AXA France
JOSSERAN	Lola	Institut des politiques publiques (IPP)
JUGNOT	Stéphane	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
LACOFFRETTE	Sandrine	Collectivité locale
LAGARENNE	Christine	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
LAMARCHE	Pierre	Isee - Direction du système d'information
LAURENT	Thomas	DGFIP
LE CLAINCHE	Louis	Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LE GOUGUEC	Anais	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
LE MINEZ	Sylvie	Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LE RAY	Camille	Maternité de Port Royal
LEFEBVRE	Olivier	INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LÉGER	Florence	Insee Auvergne – Rhône-Alpes
LEGRIS	Edouard	Fédération française du bâtiment
LONGEAU-DESBROSSES	François	Particulier
LONGEAUD	François	Particulier
MARANBER	Lucien	Observatoire des Inégalités
MATTE	Marie	Insee Grand Est
MAURICE	Léopold	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
MAURIN	Louis	Observatoire des Inégalités
MESNARD	Aurélien	Banque de France
MESSABEL	Ilyass	Insee- Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

MICHELOT	François	Institut Paris Région
MINODIER	Christelle	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MISSEGUE	Nathalie	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MOFAKHAMI	Malo	Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET)
MOLINERO	Stephanie	Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-Doc)
MONDEILH	Aude	Université de Toulouse
MONSERAND	Alma	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
MOUZON	Céline	Journaliste
NICOLAU	Javier	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
OURLIAC	Benoit	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PALIOD	Nicolas	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PELLETIER	Estelle	Agence d'urbanisme agglomération de Lyon
PÉRÉ	Julia	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired)
PERIA	Dany	Centre d'étude des supports de publicité (CESP)
PINELLI	Florence	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
PIRUS	Claudine	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PLA	Anne	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
PLATEAU	Claire	Insee Île-de-France
POTREAU	Elisabeth	Insee Occitanie
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
PUCCI	Muriel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
PUMAIN	Denise	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
RAYNAUD	Emilie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
RIEG	Christelle	Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ROBERT	Mathias	Service statistique de la sécurité intérieure (SSMSI)
ROBINE	Jean-marie	Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

ROCHE	Corinne	Insee PACA
ROCHUT	Julie	Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
ROUSSET	Arnaud	INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ROUX	Sébastien	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)
SABONI	Arnaud	Particulier
SEKOURI	Mohamed	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
SEMBACH	Melvyn	Insee Alsace
SENÈZE	Nicolas	Association des journalistes de l'information sociale (Ajis)
SOURD	Catherine	Insee Occitanie
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
SUQUET	Stéphanie	Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise
TAMANDJOU	Cynthia	Santé publique France
TCHA	Stephanie	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
TESTE	Elodie	Département de Seine-et-Marne
THÉODOSE	Teddy	Université Paris 13
THOLOZAN	Léa	Insee PACA
TREYENS	Pierre-eric	Insee Bretagne
VALICON	Astrid	Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
VALLET	Louis-André	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
VERPRAET	Gilles	Université Paris Nanterre
VIARD-GUILLOT	Louise	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
VIGNOLLES	Benjamin	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
VINQUANT	Jean-Philippe	Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
VORMS	Bernard	Particulier
ZILLONIZ	Sandra	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Jean-Philippe VINQUANT.

INTRODUCTION

Jean-Philippe VINQUANT, Président de la Commission Démographie et Questions sociales

Je déclare ouverte notre deuxième réunion de l'année 2025 de la commission Démographie et questions sociales du Cnis. Je remercie le secrétariat général du Cnis pour l'organisation et la préparation de cette réunion. Je salue et vous présente François BECK, nouveau secrétaire général adjoint, qui participe pour la première fois à l'une de nos réunions. Il a la lourde tâche de succéder à François GUILLAUMAT-TAILLIET, qui a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Notre ordre du jour accorde une grande place à la connaissance et au suivi des inégalités de revenus et de patrimoine, sujet inscrit dans le programme à moyen terme du Cnis. Je rappelle que nous avons déjà adopté, en juin 2024, un avis sur l'amélioration de la connaissance de la transmission intergénérationnelle des inégalités. D'autres thèmes du programme à moyen terme, comme les conditions de vie des jeunes ou l'impact de la transition écologique, viendront également éclairer la question des inégalités.

Nous avons souhaité traiter ce point principal en deux temps pour éviter un effet de tunnel et ménager deux moments d'échange avec nos discutants invités : Louis MAURIN, Nicolas DUVOUX, et Muriel PUCCI. Je les remercie par avance de lancer les débats à partir des présentations des services producteurs.

À l'issue de cette séquence, nous discuterons et adopterons, je l'espère, un avis préparé par le secrétariat général du Cnis. Cet avis tiendra pleinement compte de la dynamique de nos échanges.

Sans plus tarder, je donne la parole à Michel DUÉE, chef du département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee, pour un tour d'horizon de la production de la statistique publique sur les inégalités de revenus et de patrimoine.

I. POINT PRINCIPAL : SUIVRE LES INEGALITES DE REVENUS ET DE PATRIMOINE

La production de la statistique publique sur les inégalités de revenus et de patrimoine

Michel DUÉE, Insee

Un document est projeté en séance.

Je vais vous présenter la production des différentes sources sur les inégalités de revenus et de patrimoine. Le plan est simple : d'abord les inégalités de revenus, puis les inégalités de patrimoine.

Pour rappel, le niveau de vie correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation. Lorsque nous parlons de niveau de vie, nous allons au-delà des seuls revenus du travail. Nous nous basons sur le revenu disponible, qui est l'ensemble des revenus qu'un ménage peut consacrer à la consommation et à l'épargne. Il inclut les revenus d'activité salariés ou non salariés, nets de cotisations et contributions sociales, auxquels on ajoute les prestations comme les retraites.

Le revenu disponible inclut donc les revenus d'activité, les revenus de remplacement comme les retraites et les indemnités journalières, ainsi que les prestations sociales, desquels on soustrait les impôts directs. Ce montant est ensuite divisé par le nombre d'unités de consommation pour tenir compte de la taille du ménage, selon une échelle où le premier adulte compte pour 1, chaque personne de 14 ans et plus pour 0,5, et chaque personne de moins de 14 ans pour 0,3. Une variante parfois utilisée intègre les loyers imputés pour les propriétaires.

La source de référence de l'Insee est l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS), qui apparie l'enquête Emploi avec des données fiscales et sociales. Son large échantillon permet des exploitations fines, mais reste insuffisant pour analyser les très hauts ou très bas revenus. C'est pourquoi la diffusion s'arrête aux vingtiles (groupes de 5 % de la population). Une autre limite est l'absence d'information sur les transferts entre ménages.

Pour pallier ces limites, le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) est utilisé, notamment pour les analyses territoriales. Basé uniquement sur des sources administratives exhaustives, il permet des analyses très fines sur les extrêmes de la distribution. Ses inconvénients sont la dépendance aux règles fiscales, qui peuvent affecter la comparabilité interannuelle, et l'absence de données d'enquête pour enrichir les analyses.

Une troisième source annuelle est l'enquête Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV). Il s'agit d'une enquête en panel, encadrée par un règlement européen, qui permet des analyses longitudinales sur les entrées et sorties de la pauvreté. Elle inclut des questions sur les transferts entre ménages et permet des comparaisons européennes. Son échantillon (17 000 ménages) est cependant plus restreint que celui de l'ERFS. Je mentionne aussi le fichier permanent des occurrences et traitement des émissions (POTE) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), qui offre des informations exhaustives sur les revenus imposables au niveau des foyers fiscaux.

Le patrimoine se décline en plusieurs composantes : immobilier, professionnel, financier et résiduel (objets de valeur, véhicules, etc.). Le patrimoine net est obtenu après déduction de l'endettement. Des questions techniques se posent sur la frontière entre patrimoine financier et professionnel, ou sur le traitement du démembrement de propriété (usufruit, nue-propriété), des SCI ou des ventes en viager.

Contrairement aux données sur le revenu, il n'y a pas de données administratives pour le patrimoine. La source de référence de l'Insee est l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine (HVP), menée tous les trois à six ans en partenariat avec la Banque de France. Elle est très riche car elle interroge sur l'accumulation du patrimoine, y compris les héritages et donations, et permet de croiser revenus et patrimoine. Les résultats montrent que le patrimoine est bien plus concentré que le niveau de vie : les 10 % les mieux dotés détiennent 47 % de la masse totale de patrimoine, contre 24 % pour le niveau de vie. L'enquête permet de diffuser des seuils jusqu'au 99ème percentile, mais n'est pas assez précise pour le très haut de la distribution.

Une refonte de l'enquête HVP est prévue pour 2029 afin de mieux décrire toute la distribution, en s'appuyant sur des données administratives : la base de la propriété foncière pour l'immobilier, une future base sur la détention d'entreprises pour le patrimoine professionnel, des données de FICOVIE et FICOPA pour le patrimoine financier, et peut-être de la DGFIP sur les successions.

Baromètre sur la perception de la richesse

Benjamin VIGNOLLES, Drees

Un document est projeté en séance.

Ma présentation vise à examiner la façon dont le baromètre d'opinion de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) peut éclairer la question de la fixation d'un seuil de richesse, du point de vue des représentations collectives. Cette présentation a été largement préparée avec Claudine PIRUS, responsable du baromètre au sein du bureau « Redistribution et Evaluations » de la Drees.

Pour rappel, le baromètre est une enquête annuelle menée en face-à-face auprès d'un échantillon de 4 000 individus en France métropolitaine, stratifié par sexe, âge, PCS, région et taille d'unité urbaine. Nous posons des questions d'opinion sur les politiques de santé et de solidarité, ainsi que des questions de contexte socio-économique. L'enquête, qui existe depuis 25 ans, permet des analyses de long terme, et ses données sont disponibles en open data.

Nous mobilisons ici principalement la question : « À votre avis, au-delà de quel seuil de revenu pour une personne seule peut-on dire qu'on est riche ? » Nous la croisons avec une reconstitution du niveau de vie avant impôt et une question d'autopositionnement sur l'échelle sociale.

Dans la répartition des réponses sur le seuil de richesse, nous observons de fortes concentrations sur des valeurs arrondies comme 3 000, 5 000 ou 10 000 euros. Un peu moins de 50 % de la population estime que le seuil de richesse est d'au moins 3 000 euros. Nous avons mis en regard la distribution réelle des niveaux de vie issus de l'enquête ERFS de l'Insee. Si l'on fixait le seuil de richesse à 3 000 euros mensuels de niveau de vie, environ 30 % de la population serait considérée comme riche. À 5 000 euros, il ne resterait que 5 % de la population au-dessus de ce seuil.

Lorsqu'on s'intéresse à la fonction de répartition du seuil de richesse déclaré par les enquêtés dans le baromètre, et non plus des niveaux de vie dans l'ERFS,

on remarque que plus les revenus sont élevés, plus le seuil de richesse déclaré est élevé. Pour les 20 % les plus modestes, la quasi-totalité des répondants place le seuil de richesse en dessous de 10 000 euros (inclus). En revanche, parmi les 20 % les plus aisés, un quart estime qu'il se situe au-dessus de 10 000 euros (inclus). Les résultats sont similaires lorsque l'on se base sur l'appartenance déclarée aux classes modestes ou aisées pour ventiler le seuil de richesse déclaré à la place du quintile de niveau de vie.

Les boîtes à moustache par quintile de niveau de vie - qui représentent, pour chaque quintile de niveau de vie, les quartiles, la moyenne et l'écart-type du seuil de richesse déclaré - montrent que le seuil de richesse déclaré moyen est croissant avec le revenu, passant d'un peu plus de 5 000 euros pour le premier quintile à environ 8 000 euros pour le dernier, avec un décollage au 4^{ème} quintile,

En revanche, si l'on rapporte le seuil de richesse déclaré au propre niveau de vie du répondant, on observe un ratio décroissant. Cela signifie que si les plus aisés placent la barre de la richesse plus haut, cet écart représente une part de moins en moins grande de leur propre revenu.

Un point intéressant est qu'une grande majorité de la population déclare un seuil de richesse supérieur à son propre niveau de vie, de sorte qu'on est toujours le « non-riche » de quelqu'un d'autre. Cette hétérogénéité des perceptions limite la capacité de la statistique publique à définir un seuil de richesse conventionnel, comme on le fait pour la pauvreté. Cela plaide aussi pour investiguer d'autres dimensions de la richesse, comme le patrimoine ou le capital culturel.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci. Vous aviez d'autres éléments dans vos diapositives que les participants pourront consulter. Pourriez-vous commenter la diapositive 14, concernant le « minimum pour vivre » qui ressort de l'enquête, afin d'aborder la perception de ce qui constitue la pauvreté monétaire ?

Benjamin VIGNOLLES

La question sur le « minimum de revenus pour vivre » pour une personne suscite des réponses beaucoup plus consensuelles au sein de la population et varie peu en fonction du niveau de vie. La moyenne se situe légèrement au-dessus de 2 000 euros mensuels quel que soit le quintile de niveau de vie et la médiane est encore plus stable entre quintiles. Il est intéressant de noter que ce montant, qui n'est pas un seuil de pauvreté mais un « minimum pour vivre déclaré », est presque deux fois supérieur au seuil de pauvreté monétaire que nous utilisons. Ce décalage pose question mais n'invalide pas pour autant la pertinence du seuil officiel, qui mesure simplement un concept différent.

Les hauts revenus

Évolution sur 20 ans des hauts revenus fiscaux

Thomas LAURENT, DGFIP

Je vais vous présenter les éléments de l'étude sur les revenus des plus aisés, basée sur le fichier POTE qui rassemble les déclarations fiscales de 40 millions de foyers fiscaux entre 2003 et 2022. Nous analysons l'ensemble des revenus déclarés avant impôts directs, au niveau du foyer fiscal, sans pondération par la taille du ménage.

Nous définissons les foyers à « très hauts revenus » comme le 0,1 % supérieur, soit 40 700 foyers en 2022. Le seuil d'entrée dans cette catégorie était de 463 000 euros de revenus déclarés. Le revenu moyen de ces foyers est de 1 million d'euros, contre 31 000 euros pour les autres. Ils sont plus souvent mariés ou pacsés, un peu plus âgés et concentrés en Île-de-France.

Sur vingt ans, leur revenu a plus que doublé en euros courants (+119 %), soit une hausse deux fois plus forte que pour les autres foyers. Cette croissance est tirée par les revenus de capitaux mobiliers, qui sont aussi plus volatils. On observe des creux liés aux crises de 2009 et 2012, ainsi qu'aux changements législatifs comme la mise au barème progressif des dividendes entre 2013 et 2017, puis l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU).

La structure de leurs revenus est plus diversifiée : en 2022, un peu plus d'un tiers provenait des salaires, 10 % des bénéficiaires professionnels et près de la moitié des revenus de capitaux mobiliers. Sur vingt ans, on note une baisse de la part des bénéficiaires professionnels au profit de celle des capitaux mobiliers.

En 2022, ces 0,1 % de foyers percevaient 3 % de l'ensemble des revenus (contre 2 % en 2003) et payaient 13 % de l'impôt sur le revenu (contre 11 % en 2003). Leur part dans l'impôt a moins progressé que leur part dans les revenus, ce qui traduit une baisse de leur taux d'imposition moyen, passé de 28,9 % en 2003 à 25,7 % en 2022.

Cette baisse du taux d'imposition s'explique principalement par deux facteurs. Premièrement, le taux de la tranche marginale supérieure du barème a baissé entre 2003 et 2022, passant de 48 % à 45 %. Deuxièmement, une part croissante de leurs revenus, notamment les dividendes, est passée d'une imposition au barème progressif à une imposition proportionnelle via le prélèvement forfaitaire unique (PFU). D'autres facteurs, comme la contribution sur les hauts revenus, ont joué à la hausse, mais n'ont pas compensé cette tendance.

Jean-Philippe VINQUANT

Pourriez-vous commenter votre diapositive sur les trajectoires ?

Thomas LAURENT

La population des très hauts revenus est assez stable, même si certains foyers n'y figurent qu'une année de manière exceptionnelle.

Concernant le patrimoine, nous avons aussi regardé les données de l'ISF puis de l'IFI. En 2022, le seuil d'entrée pour le 0,1 % des plus hauts patrimoines à l'IFI était de 2,7 millions d'euros. Ce qui est frappant, c'est la faible intersection entre les populations à très hauts revenus et à très hauts patrimoines (au sens de l'IFI) : seuls 7 000 individus appartiennent aux deux groupes, ce qui est assez surprenant.

Articulation hauts revenus/ hauts patrimoines

Aurélié GOIN, Insee

Je vais vous présenter des résultats complémentaires à ceux de la DGFIP, issus d'une étude parue mardi qui croise revenu et patrimoine à partir de l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine. Nous nous concentrons sur les ménages appartenant au top 10 % des hauts revenus et au top 10 % des hauts patrimoines. Nos concepts diffèrent de l'étude précédente : nous utilisons le niveau de vie par unité de consommation et raisonnons à l'échelle du ménage.

Le seuil d'entrée dans le top 10 % des hauts niveaux de vie est de 39 000 euros par an et par unité de consommation, et celui du top 10 % des hauts patrimoines est de 716 000 euros. Au total, 1,6 million de ménages, soit 5,3 % de l'ensemble, cumulent ces deux caractéristiques. Cela montre que la corrélation est forte, mais partielle : seule la moitié des ménages à haut niveau de vie a également un haut patrimoine, et inversement.

Les inégalités de patrimoine sont beaucoup plus marquées que celles liées au revenu. Le ratio des médianes entre ce groupe et l'ensemble des ménages est de 6,7 pour le patrimoine, contre 2,7 pour le niveau de vie.

Le profil de ces ménages cumulant haut patrimoine et haut niveau de vie est spécifique : 58 % sont des cadres ou des indépendants, la moitié ont une personne de référence âgée de 50 à 69 ans, et ils sont plus souvent des couples sans enfant résidant dans l'agglomération parisienne. Leur patrimoine est plus diversifié, avec notamment plus de biens immobiliers autres que la résidence principale et plus de patrimoine professionnel. Les revenus du patrimoine représentent un tiers de leur niveau de vie, contre 10 % pour l'ensemble des ménages, même si les revenus d'activité restent leur principale ressource.

Ces ménages ont aussi plus souvent hérité et, surtout, reçu des donations (43 % contre 18 % pour l'ensemble des ménages).

Enfin, en comparant avec les ménages qui ont « uniquement un haut niveau de vie », on constate que ces derniers sont plus jeunes et nettement moins souvent indépendants. Cela confirme que les inégalités de patrimoine, qui s'accumule au cours de la vie, sont plus fortes que celles de niveau de vie.

Temps d'échanges avec la salle

Jean-Philippe VINQUANT

Je propose de lancer le premier temps de discussion en donnant la parole à Louis MAURIN, directeur de l'Observatoire des inégalités.

Louis MAURIN

Merci. Je ne suis pas chercheur, il m'est donc quelque peu difficile de discuter les travaux d'éminents chercheurs, mais je vais tenter d'apporter quelques éléments. Je tiens à rappeler que l'Observatoire des inégalités a été épinglé par l'Insee pour son rapport sur les riches, mais que le débat a depuis été apaisé et que nous sommes prêts à avancer.

Sur les différentes présentations, chacune mériterait une discussion de fond. Concernant celle de Michel DUÉE, j'apprends qu'il n'y aura pas d'enquête patrimoine en 2026, ce qui est un vrai problème. Je note aussi que si l'ERFS ne diffuse que des vingtiles, on trouve des données SRCV au centile sur le site d'Eurostat ; il y a peut-être une harmonisation à faire.

Le travail de la Drees sur le seuil de richesse est très intéressant. Le seuil médian qui en ressort, autour de 5 000 euros, est assez proche de notre propre seuil, fixé au double du niveau de vie médian après impôts.

Enfin, l'étude de la DGFIP, qui a suscité de nombreuses réactions, est très intéressante. Nous sommes honorés d'y être cités. Elle s'intéresse à une frange très élevée de la population (le top 0,1 %). Il y a une fragilité dans le fait de raisonner avant impôt.

Des éléments notés dans les études ont montré la diminution du taux d'imposition et la difficulté de raisonner par ménage plutôt que par unité de consommation (UC). Une correction sur les euros constants et les euros courants aurait pu être effectuée, mais cela ne change pas le constat de fond.

La troisième étude, bien que passionnante, explore d'autres définitions de la richesse sur le 10 % supérieur. Cela répond en partie à une critique que nous avons formulée sur le manque d'information liant le revenu et le patrimoine. Cette critique est souvent faite par des personnes à hauts revenus mais faible patrimoine. Notre rapport sur les riches en France comporte une partie sur le revenu et une autre sur le patrimoine. Par rapport aux travaux du Cnis, je revendique la nécessité d'avoir davantage de données détaillées sur le patrimoine, notamment par âge. Actuellement, on ne dispose que du premier et du dixième décile par âge, ce qui est insuffisant.

Il me semble compliqué de mélanger une problématique de stock, comme le patrimoine, et une de flux. Je m'interroge sur le sens d'un seuil de richesse en patrimoine à trois fois le patrimoine médian. Cette approche est très critiquable pour une variable d'accumulation comme le patrimoine, car une grande partie des plus jeunes n'en possède pas par définition. Je plaide pour une connaissance plus fine des patrimoines par âge et pour l'abandon de cette notion de seuil de patrimoine unique, souvent reprise dans les médias. Nous utiliserons cette étude dans notre prochain rapport qui sera publié en juin.

Je note que l'étude ne fournit des données par vingtiles que lorsque les effectifs le permettent, ce qui est regrettable. Il serait même intéressant d'avoir des données par centiles. Il aurait également été pertinent de faire participer les chercheurs de l'Institut des Politiques Publiques (IPP) qui modélisent les revenus pour évaluer l'impact des mesures fiscales. Ils s'appuient sur des bases de revenus de 2018 qu'ils actualisent pour obtenir des données pour 2024.

Ma principale revendication reste de définir un seuil de richesse, à l'instar de ce que fait l'Insee pour les personnes aisées, qu'il définit comme celles se situant à 1,8 fois le niveau de vie médian. Il n'y a pas de raison de ne pas tester des seuils à 1,8, 2, 2,5 ou 3 fois le niveau médian. Louis CHAUVEL l'avait fait en 1995, et l'on retrouve la définition de la richesse à deux fois le niveau de vie médian sur le site de l'Insee. Au niveau international, les travaux d'Atkinson en 2011 pour Eurostat et ceux de l'OCDE utilisent également un seuil de deux fois le niveau médian pour définir les classes moyennes. Dès lors que l'on cherche à définir

des classes de revenus, il faut fixer une limite, et une limite relative me semble utile. Ce travail a bien sûr des limites, notamment sur le patrimoine et l'âge, car être au seuil de richesse à 30 ans n'est pas la même chose qu'à 60 ans.

Enfin, les sociologues nous rappelleront qu'il faut s'intéresser à la richesse non seulement d'un point de vue monétaire, mais aussi en tant que rapport social. Je vous renvoie aux travaux de Thomas AMOSSÉ sur la définition d'une élite professionnelle, qui représentent une autre dimension tout aussi importante.

Je pense qu'il faut mettre de l'ordre dans les seuils. Je ne vois pas d'arguments réellement opposables à l'existence d'un seuil de richesse, puisqu'il en existe déjà par ailleurs. Le deuxième point concerne la demande du Cnis à l'Insee d'examiner la pertinence d'indicateurs de richesse monétaires et non monétaires, qui seraient les pendants des indicateurs de pauvreté. Nous avons tenté de mener ce programme au sein de l'Observatoire des inégalités, en utilisant l'enquête SRCV pour travailler sur des indicateurs de richesse en conditions de vie dans le cadre d'un master, mais cela reste un premier pas insuffisant. Mon problème est l'évolution de l'enquête sur les conditions de vie des ménages. En 1996, elle avait une ambition générale, puis elle s'est orientée vers la pauvreté au début des années 2000 en devenant l'enquête SRCV. Le nombre de questions a été réduit, et ce qui est diffusable l'a également été. L'enquête n'est pas réellement conçue pour ce travail. Je pense que le Cnis devrait demander un redéveloppement de l'enquête SRCV, avec des questions permettant de mieux cerner les conditions de vie des riches. Par exemple, la question sur la capacité à faire face à une dépense imprévue est fixée à 1 000 euros, un montant qui n'est pas pertinent pour les plus riches. Poser la question avec des montants de 5 000 ou 10 000 euros serait préférable.

Pour conclure, j'ai l'impression que la situation progresse. Je me souviens des débats avec l'Insee dans les années 90, où 80 % des revenus du patrimoine échappaient à ses données. Des progrès notables ont été faits, y compris au niveau local où il n'existait pas de taux de pauvreté avant les années 2010. Il reste cependant des avancées à réaliser, notamment le fait de tester différents seuils pour les classes aisées, que l'Insee les nomme « classes aisées » ou autrement. Ma critique ne porte pas uniquement sur la demande de données. Je pense qu'il existe aujourd'hui un renouveau dans la communauté sociologique pour étudier la condition de vie des couches aisées, et c'est à elle de porter cette demande pour la disponibilité de données plus fines via l'enquête SRCV. Comme le souligne la conclusion du papier de Thomas AMOSSÉ sur la nouvelle nomenclature des CSP, l'outil est créé, et c'est maintenant aux chercheurs de s'en saisir. L'Observatoire des inégalités n'en a pas les moyens, donc je lance un appel en ce sens.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup pour ces commentaires précis sur les présentations, pour le progrès que vous avez noté et pour les points que vous soumettez à la discussion. Vous nous poussez à aller plus loin dans l'analyse, à la fois sur les questions de seuils et sur leur traduction dans les conditions de vie. Vous avez notamment suggéré d'examiner comment, face à une dépense imprévue plus conséquente que 1 000 euros, certains ménages peuvent plus facilement prendre des décisions, comme changer une chaudière ou réparer une voiture.

Je donne maintenant la parole à la salle pour des questions et des réactions.

Bernard SUJOBERT, CGT

Je représente la CGT et je vous remercie pour ces présentations. Premièrement, il serait très utile de mettre rapidement en ligne les diaporamas, car ils contiennent une mine d'informations. J'ai appris il y a deux jours la parution de « France, portrait social », et je n'ai évidemment pas eu le temps de l'examiner en détail. Or, à un moment où les questions d'articulation entre revenus et patrimoine et les questions fiscales sont au cœur du débat public, il est essentiel que l'information la plus large et la plus honnête soit proposée.

Deuxièmement, nous sommes aujourd'hui exactement vingt ans après un groupe de travail remarquable du Cnis sur le niveau de vie et les inégalités sociales. Nous mesurons le chemin parcouru. À l'époque, les hauts revenus étaient totalement ignorés. L'Insee se contentait des déciles D10 et D1, considérant que ce qui se passait au-delà n'était plus de la statistique. Or, les inégalités commençaient à se développer très fortement au-delà du D9. Des chercheurs ont travaillé sur le sujet et, stimulé par ces débats, le groupe de travail a été constitué. Parallèlement, du côté de la pauvreté, une initiative associative nommée le BIP 40 (Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté) proposait également des indicateurs.

Je vous conseille de lire le rapport de l'époque pour voir les différences. Aujourd'hui, la principale différence est que l'on voit beaucoup mieux le haut de la distribution, et ce que vous avez présenté est très intéressant. L'autre avancée importante est l'articulation entre revenu et patrimoine. Nous étudions souvent l'un ou l'autre, mais rarement les deux ensemble, et vous avez présenté des exemples très prometteurs.

Sibylle GOLLAC, Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris

Je suis chercheuse en sociologie au CNRS, je travaille sur les inégalités de patrimoine liées à la classe et au genre, et je suis une utilisatrice de l'enquête Patrimoine.

Ma première question porte sur l'individualisation des données de niveau de vie, de revenu et de patrimoine. Nous disposons d'informations assez précises sur qui perçoit quel revenu dans un ménage, mais il est difficile de savoir comment cet argent est consommé ou à quel nom il est épargné. L'enquête Budget de famille ne fournit que des informations parcellaires, ce qui nous oblige à nous en remettre aux unités de consommation. Cela complique le travail sur les inégalités de genre et de classe au sein du ménage. Je voulais aussi savoir si un travail était mené pour améliorer les possibilités d'individualisation des patrimoines. Les informations sont très hétérogènes : le patrimoine financier est celui dont le recensement individuel est le plus abouti, le patrimoine immobilier peut être correctement individualisé pour la personne de référence et son/sa conjoint·e, mais la tâche est extrêmement ardue pour le patrimoine professionnel, et cette individualisation ne peut être fiable qu'en connaissant la date d'acquisition des biens (pour identifier ce qui relève de la communauté conjugale, plus ou moins connue des enquêtés·es).

Ma deuxième question, plus pointue, concerne les Sociétés Civiles Immobilières (SCI). Il me semble qu'il n'y a pas de question précise sur les SCI dans l'enquête Patrimoine, alors que c'est une forme de détention qui se répand, notamment dans les hauts patrimoines. Cela pose la question d'une déconnexion entre la propriété sur le papier et le pouvoir de gestion réel.

Enfin, ma dernière question porte sur les tout petits patrimoines. L'enquête Patrimoine surreprésente les riches, ce qui peut poser des problèmes d'effectifs lorsqu'on veut travailler sur les pauvres. De plus, les informations sur le patrimoine des pauvres sont limitées. On a des données sur la voiture, mais non individualisées, et presque pas d'informations sur les équipements (présentes dans Budget des familles, qui est en revanche pauvre en données sur le patrimoine en général). Sur le terrain, on rencontre pourtant des personnes dans les classes populaires qui possèdent un camping-car ou un petit bout de forêt, ce qui dessine des lignes de fracture – notamment politiques – avec ceux qui ne possèdent vraiment rien.

Un intervenant

Ma question s'adresse à Monsieur VIGNOLLES à propos de son premier graphique comparant le sentiment de richesse et la richesse réelle. La courbe est plate au niveau du SMIC, puis elle monte de manière linéaire pour des revenus allant de 1 500 à 10 000 euros, avant de suivre une autre courbe de croissance. Vous vous êtes focalisé sur les déciles inférieurs et supérieurs, mais vous avez oublié votre première question sur la représentation sociale.

Lorsque nous avons trois courbes qui fonctionnent sur des logiques très différentes, nous n'avons pas une représentation sociale collective cohérente, mais trois hiérarchies sociales distinctes. La deuxième courbe, où le revenu moyen fait monter le sentiment de richesse, correspond à l'idée d'effort lié à la carrière et à la qualification. Mais la troisième courbe, celle de la richesse nouvelle un peu à la manière de Piketty, fonctionne sur d'autres paramètres que vous avez cités : 30 % de revenus, 37 % de biens professionnels, 37 % de biens patrimoniaux. Il n'y a pas de représentation convergente, il faut raisonner avec trois logiques différentes.

J'ai une deuxième question : dans les revenus des biens professionnels, s'agit-il des revenus des actions, qui rentrent dans la fiscalité des revenus, ou de la vente d'une partie de l'entreprise ?

Muriel PUCCI, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

J'ai deux réflexions. La première concerne l'enquête SRCV. Que ce soit pour analyser les conditions de vie à différents niveaux de l'échelle ou pour des comparaisons internationales, il me semble qu'il y a une grosse lacune : nous ne tenons pas compte des formes de privations matérielles et sociales, ni de la richesse apportée par les services publics, en particulier la santé et l'éducation. Il n'y a pas de question sur le renoncement à l'école ou aux soins pour des raisons financières, alors que cela pose un problème de vision

restrictive des besoins, notamment face à l'augmentation des restes à charge ou au recours croissant aux écoles privées.

Ma deuxième question porte sur le baromètre du niveau de vie minimum. Pour le seuil de richesse, vous avez bien précisé « pour une personne seule », mais pas pour le revenu minimum pour vivre. Est-ce aussi pour une personne seule ? Pour obtenir des réponses plus homogènes, il faudrait préciser si cette personne est propriétaire ou locataire, afin de tenir compte du patrimoine immobilier dans la formulation de la question.

J'avais une autre question sur les travaux concernant les très hauts patrimoines. Vous disiez qu'il y avait plus de couples dans cette catégorie. Pouvez-vous identifier si les revenus sont relativement égaux entre les deux membres du couple ou au contraire très inégaux ? Je pense à cela en lien avec l'avantage du quotient conjugal pour l'impôt sur le revenu et l'imposition du patrimoine.

Enfin, concernant la part des personnes ayant reçu une donation ou un héritage, les données permettraient-elles de connaître la part du patrimoine qui est issue de cette transmission ? Savoir en quelle proportion la richesse est héritée serait très intéressant.

Nicolas DUVOUX, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Je vous remercie pour la qualité de ces études, qui combinent les dimensions objectives et subjectives grâce au baromètre d'opinion de la Drees et au croisement revenu-patrimoine.

Ma première remarque abonde dans le sens de Louis MAURIN : il est crucial de prendre en compte la dynamique du cycle de vie et l'âge quand on parle de patrimoine. Les jeunes à hauts revenus peuvent envisager une accumulation de patrimoine au cours de leur vie, ce qui oblige à différencier les analyses.

Je constate un renouveau sociologique des études sur le haut de la hiérarchie sociale, que ce soit les travaux d'Olivier GODECHOT sur les hauts revenus de la finance ou ceux de Sibylle GOLLAC sur les inégalités de genre. J'ai trois questions :

1. Le dispositif européen comparatif « *Household Finance and Consumption Survey* » (HFCS) permet des analyses très intéressantes. L'Insee prévoit-il de continuer à mettre en perspective ses analyses dans ce cadre comparatif ?
2. Est-ce que des déclinaisons de la distribution du patrimoine en fonction des ancrages professionnels sont prévues, avec une granularité plus fine que la simple catégorie des cadres ?
3. Enfin, il serait intéressant de saisir les fonctions de sécurisation apportées par le patrimoine, y compris pour les moins aisés. Des travaux sociologiques soulignent que même des ménages modestes peuvent accéder à la propriété locative pour se sécuriser. Il ne faut pas perdre de vue les différents enjeux du patrimoine dans un contexte de transformation de la protection sociale.

Aurélie GOUIN

De manière générale, il faut garder à l'esprit que l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine ne permet pas de faire des zooms très fins sur des catégories socioprofessionnelles précises ou sur le top 1 % en raison de la taille de l'échantillon.

Cette enquête n'aura pas lieu en 2026, justement pour pouvoir la refondre et l'enrichir avec des données administratives. Ces données permettront d'aller plus finement sur certaines populations, notamment pour analyser les inégalités femmes-hommes sur l'immobilier ou pour individualiser le patrimoine professionnel. Nous serons sur des données exhaustives, ce qui permettra des analyses plus fines, même si nous perdrons une partie de la richesse des données d'enquête. Les utilisateurs qui travaillent sur ces données seront associés à cette refonte.

Concernant les SCI, elles sont difficiles à capter par enquête mais sont bien appréhendées par les nouvelles bases de données administratives. L'enjeu sera d'articuler ces deux sources.

Sur les comparaisons européennes, l'enquête Histoire de vie et patrimoine est bien la composante française de l'enquête européenne HFCS. L'Insee en fait peu, mais la Banque de France en réalise davantage. Les données sont à la disposition des chercheurs au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD).

Enfin, sur la part du patrimoine issue d'une donation, c'est une question à laquelle il est quasiment impossible de répondre. Tout dépend de quand la donation a été reçue et de la manière dont elle a été investie ou consommée. Il y a une question dans l'enquête à ce sujet, mais elle n'est pas très discriminante.

Thomas LAURENT

Concernant l'utilisation des chiffres fiscaux de la source LEPAD pour analyser les inégalités au sein des foyers, la difficulté est que la différenciation entre déclarant 1 et déclarant 2 n'existe que pour les revenus salariaux et de remplacement. Les revenus fonciers et de capitaux mobiliers, qui représentent plus de 50 % des revenus des foyers très aisés, ne sont pas différenciés. On ne peut donc pas appréhender ces inégalités par le biais des données sources.

Concernant les bénéficiaires professionnels, il s'agit du bénéfice tiré directement de l'entreprise détenue par le déclarant. Si l'on détient des entreprises via des actions, il s'agit d'un autre concept.

4. Suivi des inégalités à partir des données macro-économiques :

Les comptes distribués

Sébastien ROUX, Insee

Un document est projeté en séance.

Je vais vous présenter les comptes nationaux distribués, un exercice qui vise à joindre les données de la statistique sociale et celles de la comptabilité nationale. Le point de départ de cette démarche est le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi de 2009, qui recommandait de produire des indicateurs allant au-delà du PIB afin de mieux documenter les inégalités. Face à la faible prise en compte des tableaux d'indicateurs, l'idée a été de mettre en place une production de statistiques nouvelles, articulées avec les comptes nationaux. Ce programme des « comptes augmentés » couvre deux dimensions : le climat et les inégalités.

Je me concentre ici sur la dimension des inégalités, qui se traduit par la production de comptes nationaux distribués par catégorie de ménages. Cela a déjà donné lieu à plusieurs publications l'an dernier, dont un Insee Première sur les comptes distribués des revenus, qui présente les concepts de la « redistribution élargie ». Cette approche vise à répartir l'ensemble du revenu national net de l'économie, c'est-à-dire non seulement les revenus des ménages, mais aussi ceux des administrations publiques et des entreprises.

L'idée est de prendre en compte l'ensemble des transferts et des prélèvements pour voir comment ils sont réattribués par la puissance publique, sous forme de prestations monétaires, de transferts en nature (services publics) et de dépenses collectives. Comme le soulignait Muriel PUCCI, cette approche vise à quantifier la façon dont les différentes catégories de ménages bénéficient des services publics. Nous étendons le champ de la redistribution classique en incluant les retraites, l'ensemble des transferts en nature et les services publics collectifs. Côté prélèvements, nous intégrons les impôts sur les sociétés, les impôts indirects et l'ensemble des cotisations.

En termes de décomposition du revenu, on part des revenus primaires, avec un rapport de 1 à 18 entre les plus aisés et les moins aisés. On déduit ensuite l'ensemble des prélèvements, puis on ajoute les prestations sociales et monétaires (y compris les retraites), et enfin les transferts non monétaires comme les dépenses d'éducation et de santé. Le résultat final est un bilan de la redistribution élargie. On passe d'un ratio d'inégalité de 24 avant transferts à 3,8 après. Cet outil permet de caractériser les bénéficiaires nets de ce mécanisme et de le décomposer par catégorie de ménage (âge, diplôme, PCS), montrant par exemple que les retraités et les moins diplômés sont en moyenne des bénéficiaires nets.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous pourrions d'ailleurs distinguer, dans les retraites, la partie contributive qui relève du revenu et la partie relevant de la solidarité qui est une prestation.

Sébastien ROUX

Absolument. L'intérêt de l'outil est de pouvoir décomposer toutes ces lignes pour reconstituer différents concepts de revenu.

Si l'on se concentre sur le revenu disponible net des ménages, nous pouvons décomposer cet indicateur du pouvoir d'achat par composante de revenus et par catégorie de ménage, par exemple par âge. Nous voyons ainsi le poids important des prestations sociales pour les plus âgés, ainsi que celui des revenus du patrimoine.

En allant plus loin, nous pouvons observer le revenu, la consommation et l'épargne par quintile de niveau de vie, avec un taux d'épargne très négatif pour les ménages les plus modestes, qui croît ensuite avec le niveau de vie.

Pour conclure, nous allons continuer à produire ces statistiques et à mettre à jour les tableaux détaillés disponibles sur le site de l'Insee. Nous allons aussi approfondir la réflexion sur les concepts. Ces travaux ouvrent de nouvelles perspectives, notamment pour analyser les évolutions et répondre à des questions comme « comment se répartissent les fruits de la croissance ? » L'objectif est de produire de nouveaux indicateurs synthétiques alternatifs au PIB, comme un indicateur de « croissance équilibrée ».

Les comptes de patrimoine

Aurélien MESNARD, Banque de France

Un document est projeté en séance.

Je vais vous présenter les statistiques sur les comptes distributionnels de patrimoine des ménages, produites trimestriellement par la Banque de France et les banques centrales nationales.

Le contexte retenu est à la fois international, avec une forte incitation du G20, et européen, avec l'intégration de ces comptes dans le Système Européen des Comptes. La méthodologie a été développée par la Banque centrale européenne (BCE) depuis 2015. Elle consiste à réconcilier des données individuelles d'enquête (l'enquête HFCS, dont l'enquête HVP est la composante française) avec les données agrégées des comptes de patrimoine des ménages.

La méthodologie procède en plusieurs étapes. Une fois les données triennales issues de l'enquête produites, nous les trimestrialisons. Un ajustement important consiste à corriger le haut de la distribution du patrimoine, car l'enquête ne reflète pas correctement les ménages les plus aisés. Pour cela, nous ajoutons des « ménages synthétiques » simulés à partir de données publiées et d'une loi de Pareto, avant de procéder à la réconciliation avec la comptabilité nationale.

Les données publiées sont harmonisées au niveau européen, ce qui est un intérêt majeur. Cependant, il y a des axes d'amélioration. Nous n'avons pas encore de données par âge, car nous n'affectons pas de caractéristiques socio-démographiques aux ménages synthétiques. De plus, les données sont extrapolées entre deux vagues d'enquête.

Concernant les travaux en cours, au niveau international, un groupe de travail mené par l'OCDE, auquel nous participons, devrait publier des premiers résultats et un guide méthodologique d'ici fin 2025. Un débat porte sur l'inclusion éventuelle des droits à la retraite par répartition dans le concept de patrimoine, mais il n'y a pas de consensus. Au niveau européen, la BCE travaille à l'inclusion de la retraite professionnelle supplémentaire (engagements des organismes de retraite professionnelle supplémentaire (ORPS), assurances, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP). Au niveau français, deux sujets d'attention sont l'absence de l'enquête HVP en 2026 et l'utilisation future des données administratives sur le patrimoine immobilier et professionnel.

Matthias ANDRÉ, Insee

Je souhaite poser une question au collègue de la DGFIP. J'ai travaillé sur les données que vous avez présentées pour le haut de la distribution. Cette base de données est extrêmement riche et prometteuse pour d'autres travaux. Par exemple, si nous parvenions à lier les données de transmission, nous pourrions

suivre les trajectoires individuelles de revenus, les compositions familiales, etc. Pérenniser cette base me semble très intéressant.

François GEEROLF, OFCE

Ma première question porte sur la redistribution élargie. Je comprends qu'il s'agit de redistribuer les revenus non distribués, mais ne faudrait-il pas aussi ajouter les tarifs sociaux de la cantine, de la crèche, la redistribution locale, qui sont des éléments importants ?

Ma deuxième question est : pourquoi la statistique publique ne pourrait-elle pas nous expliquer les raisons des différences d'estimations sur les plus hauts revenus et patrimoines entre ses publications et celles, par exemple, de la *World Inequality Database* (WID) ?

Pierre Blavier, CNRS

Je suis chercheur au CNRS et utilisateur de ces enquêtes. Premièrement, je rejoins tout à fait Sibylle GOLLAC sur l'intérêt d'approfondir les questions de répartition au sein des ménages. Il me semble que la dernière question dans l'enquête SRCV sur la gestion du budget remonte à 2010.

Deuxièmement, l'enquête SRCV est vraiment axée sur le bas de la distribution, avec des indicateurs comme la possession d'un ordinateur ou d'un téléphone. Or, les travaux montrent que sur une décennie, environ un tiers des ménages connaît un épisode de pauvreté. Cela suggère que les classes moyennes sont aussi touchées par des difficultés budgétaires, ce qui est très peu documenté dans l'enquête.

Une manière de capter certains éléments biographiques serait de s'intéresser aux séparations, comme les ruptures de mariage ou de PACS, ou encore aux faillites personnelles. Ce sont des informations qui étaient déjà recueillies dans l'enquête Histoire de vie de l'Insee en 2003. Ces questions sur les événements biographiques qui laissent des traces dans les budgets des familles étaient très intéressantes.

Troisièmement, je tiens à souligner que nous sentons que l'Insee est contraint par des carcans importants, que ce soit au niveau de l'Union européenne, notamment dans le cadre de SRCV et des budgets de famille, ou par la comptabilité nationale qui s'applique à la Banque de France. De notre côté, en tant que chercheurs, nous souhaitons avoir une vision large des budgets et établir des connexions entre des éléments qui ne sont habituellement pas reliés. Nous sommes, vous comme nous, la communauté de recherche, confrontés à ce dilemme. Il me semble que nous pourrions en sortir en collaborant sur la base de cette difficulté.

Thomas LAURENT, DGFIP

Ces données sont disponibles sur le CASD, mais pas dans une version très facile à utiliser. Nous sommes conscients que les milliers de variables de la déclaration de l'IR ne sont peut-être pas les plus simples à exploiter. Nous essayons de progresser dans la documentation pour rendre leur utilisation plus aisée. C'est ensuite une question de priorisation entre ces travaux et nos propres contraintes sur la chaîne de production. Nous avons conscience de l'intérêt de fournir des variables plus directement utilisables par les chercheurs dans le fichier POTE.

Sébastien ROUX

Concernant les questions de redistribution locale, dès qu'il y a un transfert monétaire vers des associations ou des organismes publics assurant un service public, comme une crèche ou une cantine, ces transferts sont intégrés dans la comptabilité nationale. Ils apparaissent dans un agrégat nommé « dépenses d'action sociale ». Ensuite, l'outil de la comptabilité nationale distribue ces dépenses selon les catégories de ménages. Idéalement, il faudrait s'appuyer sur une observation précise et exhaustive des bénéficiaires de chaque subvention ou réduction.

Il est possible de compléter l'information, mais étant donné la granularité des données à notre disposition, nous nous appuyons sur les variables disponibles dans le modèle INES, qui reflètent les prestations dont les ménages bénéficient. Nous faisons l'hypothèse que la manière dont la distribution est modulée en fonction des catégories de ménages est bien représentée par ces variables. Pour répondre grossièrement, la comptabilité nationale intègre bien ce mode de subvention et ce transfert supplémentaire vers les ménages. Il est ensuite distribué selon l'approximation que je viens d'expliquer. Nous nous autorisons cette

approximation, car l'ensemble de ces montants de redistribution, que nous avons quantifié à environ 20 milliards d'euros, est relativement faible par rapport aux masses globales. Le coût pour obtenir l'information sur la distribution réelle de ces transferts en nature serait trop élevé. Nous sommes cependant d'accord que c'est une limite et une caractéristique de cet exercice.

Jean-Philippe VINQUANT

Vous connaissez déjà les ménages qui ont des enfants par les données fiscales, ainsi que les prestations familiales perçues. Vous distribuez ensuite les avantages liés aux crèches et cantines scolaires aux ménages avec enfants que vous repérez via les données fiscales et les prestations de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Sébastien ROUX

Nous utilisons toute l'information disponible dans le modèle INES, qui est la référence de base pour simuler l'ensemble des prestations sociales.

Jean-Philippe VINQUANT

Très bien, merci. Pouvons-nous apporter des éléments de réponse au dernier intervenant ? De nombreuses questions tournent autour d'une meilleure compréhension et analyse de la consommation via l'enquête SRCV. La question de l'enquête Budget de famille a aussi été évoquée, concernant la capacité à faire face à certaines dépenses. Aujourd'hui, posséder un réfrigérateur ou un lave-linge n'est plus aussi discriminant en termes de mode de consommation. Pouvons-nous avoir quelques éléments sur ces aspects ?

Émilie Raynaud

Je n'aurai pas d'éléments sur tous ces aspects. Nous nous réjouissons que l'enquête SRCV suscite autant d'intérêt. SRCV est la partie française de l'enquête européenne EU-SILC, et est donc soumise à un règlement européen avec des indicateurs à produire à ce niveau. Elle est effectivement plutôt centrée sur le bas de la distribution. C'est aussi une enquête dont le questionnaire ne peut pas s'étendre indéfiniment. Nous devons répondre aux exigences européennes sur les indicateurs de pauvreté et de privation matérielle et sociale, et nos temps d'enquête sont limités, d'autant que nous collectons désormais en réinterrogation par téléphone. Si nous ajoutions des questions sur les conditions de vie du haut de la distribution, nous devrions faire des économies ailleurs et donc moins bien capter le bas de la distribution. Nous sommes aussi obligés de continuer à produire l'indicateur de privation matérielle et sociale, dont le type et le nombre de privations sont définis au niveau européen.

Matthias ANDRÉ

Nous captions la pauvreté dans des pays d'Europe de l'Est qui n'ont pas du tout les mêmes conditions de vie. Cela pose des questions sur la portée d'une telle enquête imposée à l'échelle européenne. Je suis étonné que la France n'ait pas une partie de questionnaire qui lui soit propre.

Émilie Raynaud

Nous travaillons à insérer potentiellement un module sur la pauvreté non monétaire pour compléter les indicateurs de pauvreté monétaire et de privation matérielle et sociale. Il y a aussi des modules européens tous les trois ou six ans. Nous devons condenser notre questionnaire pour qu'il soit à la fois souhaitable et compatible avec le temps que les enquêtés peuvent nous accorder. Concernant les trajectoires de pauvreté, l'enquête est désormais un panel sur quatre ans, ce qui permet un renouvellement des études sur ces trajectoires. À défaut d'avoir des événements biographiques sur le temps long, nous pouvons au moins capter sur les quatre ans du panel si la situation a changé et associer l'évolution de la pauvreté à des événements constatés. Cependant, je ne sais pas si savoir qu'une personne a vécu une séparation il y a dix ans permettrait d'expliquer complètement une situation de pauvreté aujourd'hui.

Matthias ANDRÉ

Nous avons quand même des matériaux qui montrent qu'il y a des séquelles durables après une séparation, une faillite, etc.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous n'allons pas ouvrir un débat sur ce sujet. L'enquête Budget de Famille (BDF) va passer en avis d'opportunité, et il y aura une consultation des utilisateurs et des parties prenantes. Les modules tournants complémentaires pourraient permettre d'illustrer, à une fréquence moindre, des phénomènes moins centraux dans EU-SILC mais qui présentent un intérêt. Pascal Coderoni citait aussi l'utilisation de l'Échantillon Démographique Permanent (EDP) pour observer les conséquences d'un événement de vie comme une séparation ou le décès d'un conjoint. Des publications de directions régionales de l'Insee ont été faites à partir de l'EDP sur l'impact d'une séparation, ce qui permet de suivre des trajectoires et de les apparier avec les grandes enquêtes pour regarder la conservation ou la perte du logement. C'est très intéressant.

Muriel PUCCI

Il y a un vrai souci avec l'enquête Budget de Famille (BDF) de 2017 sur laquelle nous allons travailler. C'est une enquête très lourde et coûteuse, mais pour l'analyse des ménages modèles, la question des dépenses contraintes, engagées et alimentaires est très importante. Serait-il envisageable d'avoir une version allégée et plus fréquente, qui permettrait de suivre les grands postes de consommation entre deux grosses enquêtes ? De même, serait-il possible d'ajouter dans l'enquête SRCV, qui contient déjà une question sur le coût du logement, un équivalent pour les coûts de transport ou d'alimentation ? Cela permettrait de mieux connaître la situation des ménages pauvres et modestes en attendant une enquête plus riche comme BDF.

J'avais une autre question sur les comptes distribués. J'avais en tête que les transports en commun n'y figuraient pas, mais si c'est le cas, c'est une très bonne nouvelle. J'ai aussi une remarque sur les dépenses d'éducation. Si j'ai bien compris, pour le primaire et le collège, c'est un montant moyen par enfant qui est attribué. Or, il me semble qu'il y a de grosses différences de dépenses par enfant selon le lieu de vie. Pour caricaturer, un enfant de Saint-Denis et un enfant de Neuilly, tous deux dans une école publique, se verront attribuer le même montant. Y a-t-il des moyens d'améliorer cela ? La même question se pose pour les soins, en tenant compte des difficultés d'accès en milieu rural.

Enfin, une question de précision sur les comptes distribués au niveau des ménages : est-ce que vous prenez uniquement les transferts sociaux en nature ou est-ce que vous leur attribuez aussi les dépenses collectives des administrations publiques lorsque vous faites des répartitions par âge, par CSP, etc. ?

Louis MAURIN

Premièrement, nous attendons une réponse de l'Insee sur le seuil de richesse qui soit basée sur des textes de référence de l'Insee. C'est un enjeu important. Deuxièmement, en tant qu'utilisateur n'ayant pas accès aux bases de données, j'ai l'impression que l'enquête SRCV se réduit progressivement. Par rapport à 1996, j'avais beaucoup plus d'éléments à ma disposition. À chaque édition, nous avons l'impression d'avoir moins de données de diffusion. Troisièmement, par rapport à la demande claire du Cnis qui préconise de mener des travaux sur des indicateurs de richesse monétaire et non monétaire, la réponse qui vient d'être faite est négative puisqu'il n'y aura pas davantage de questions pour connaître, à travers l'enquête SRCV ou autre, les conditions de vie non monétaires des personnes aisées.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous n'allons pas trancher aujourd'hui, mais j'aimerais que nous voyions ensemble comment y travailler. Il faut que nous arrivions à une conclusion. Je sais que c'est frustrant, car ces sujets mériteraient plus de temps, mais nous sommes là pour donner une impulsion et passer le relais pour que des démarches se poursuivent. Ce dialogue que vous avez directement avec le producteur, vous pouvez le solliciter dans d'autres instances. Christel COLIN, en tant que rapporteure au titre de l'Insee, que peut-on dire sur les suggestions faites et comment peut-on progresser ? Quelle serait la meilleure façon, peut-être dans le cadre de travaux méthodologiques, d'avancer sur la définition de plusieurs indicateurs de richesse, monétaires et non monétaires, pour mieux qualifier ce qui change dans la vie des gens lorsqu'ils entrent dans une situation de richesse ?

Christel COLIN, Insee

Merci pour vos retours et vos demandes, qui sont très stimulants même si nous ne pouvons pas répondre à tout. Nous avons rappelé le cadre dans lequel nous nous inscrivons et nos contraintes, notamment sur l'enquête SRCV. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas réfléchir. En écho à Louis MAURIN, nous pourrions proposer de poursuivre les discussions de façon plus approfondie sur ces questions d'indicateurs, au pluriel, monétaires et non monétaires, pour appréhender la situation des personnes aisées. Ce qui est certain, c'est que nous sommes positionnés pour ne pas avoir un simple seuil monétaire de richesse, mais cela n'exclut pas des échanges plus larges. La diversité des travaux présentés aujourd'hui montre que nous ne sommes pas fermés à l'idée de regarder le haut des distributions de revenus et de patrimoine, ni à réfléchir aux questions de conditions de vie, tout en tenant compte des contraintes. Nous pouvons réfléchir à des initiatives intelligentes et peu coûteuses, ou à la façon de porter ces sujets au niveau européen. Cette approche prend du temps, mais c'est un angle possible. En revanche, nous ne pouvons pas nous engager à ajouter des questions l'année prochaine.

J'apporte une précision sur l'enquête Budget de Famille. Elle rentre dans le cadre européen à partir de la prochaine édition, qui sera collectée tout au long de l'année 2026. Nous allons ensuite entrer dans un rythme quinquennal européen à partir de 2030, ce qui assurera un rythme plus régulier et plus rapproché. Nous nous recalons sur le cadre européen. Dans la prochaine édition, nous allons par exemple développer des questions autour de la transition écologique, de l'environnement et du recyclage.

Jean-Philippe VINQUANT

Seriez-vous donc d'accord pour que nous organisions, sous réserve de validation par le bureau du Cnis, une session de travail approfondi au premier semestre de l'année prochaine ? Cela permettrait à chacun d'avancer dans sa réflexion sur la base de la séance d'aujourd'hui. Ce pourrait être un atelier ou un séminaire d'une demi-journée, bien préparé, pour examiner les indicateurs existants et ceux que l'on pourrait forger. Nous pourrions y inclure un regard international, Louis MAURIN ayant cité d'autres pays qui ont adopté une approche par le seuil monétaire. Nous pourrions essayer de définir un bouquet d'indicateurs, comme les différents rétroviseurs d'une voiture, pour bien voir sous tous les angles. Sur cette base, nous pourrions formuler des préconisations qui seraient ensuite soumises au bureau du Cnis. Est-ce que cette méthode vous conviendrait ?

Louis MAURIN

Oui, mais nous avons un problème de temps de travail. Les Allemands vont publier leur rapport sur le seuil de richesse en utilisant un taux du niveau de vie médian, c'est le ministère du Travail qui le porte. Nous pourrions les inviter à le présenter lors de notre réunion.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci. Nous allons maintenant vous proposer l'avis du Cnis pour cette séance.

François BECK, SG Cnis

La Commission souligne que si la statistique publique offrait déjà une mesure du revenu et du patrimoine détenu par l'ensemble des ménages et une appréhension des inégalités au sein de la population, ces travaux sont désormais complétés par ceux des nouveaux comptes annuels distributionnels, qu'il s'agisse des revenus ou des actifs. Ceci permet de détailler la répartition de ces ressources à l'intérieur de la population, mettant en évidence les écarts entre groupes de ménages en mobilisant des concepts et agrégats cohérents avec ceux de la comptabilité nationale. À l'échelle européenne, leur production s'appuie sur un cadre méthodologique harmonisé, garantissant la comparabilité des résultats entre pays, et assurant ainsi une cohérence d'ensemble dans les méthodes utilisées.

La Commission salue également la pertinence des nouveaux travaux sur les caractéristiques des ménages cumulant hauts patrimoines et un haut niveau de revenu, qui représentent 5,3 % des ménages, et ceux sur l'évolution relative des revenus des foyers les plus aisés. Si les foyers cumulant revenu et patrimoine très élevés correspondent largement à l'appréciation statistique et à la perception par l'opinion (telle qu'exprimée dans les baromètres et enquêtes) d'une situation de richesse, par opposition directe à celle de pauvreté, il

apparaît encore difficile de déterminer un indicateur et un seuil évident, parmi l'ensemble des foyers, qui marquerait l'entrée dans cette situation d'aisance particulièrement marquée en termes de conditions de vie, et notamment de logement et de consommation.

La Commission reconnaît l'apport de ces différents travaux en lien avec l'avis de moyen terme numéro 4. En premier lieu, ils permettent d'analyser les portées redistributives des services publics, des prestations monétaires et des prélèvements. En second lieu, ils fournissent un éclairage renforcé sur les inégalités économiques en améliorant la connaissance de la situation en haut de l'échelle des revenus et des patrimoines. La Commission estime que, grâce à ces travaux, l'analyse de la concentration du patrimoine et des revenus devient plus complète et plus nuancée, soutenant une meilleure compréhension des dynamiques économiques et sociales au sein de la société.

Pour la partie recommandation, les échanges en Commission ont confirmé les attentes de plusieurs parties prenantes, déjà exprimées lors des travaux de préparation et d'adoption du plan à moyen terme pour 2024-2028, de pouvoir identifier des indicateurs pertinents pour qualifier les situations de richesse monétaire et non monétaire, comme cela existe en matière de pauvreté. À cette fin, la Commission propose que soit tenu au premier semestre 2026, sous l'égide du Cnis, un atelier méthodologique ouvert à toutes les parties concernées, afin d'examiner la pertinence des mesures et indicateurs existants en France, et dans d'autres pays, et ceux qui pourraient être développés à terme.

La Commission encourage, par ailleurs, des travaux visant à exploiter des données administratives pour mieux décrire les disparités de patrimoine, à l'instar de la construction de la base de données sur la propriété foncière qui permet désormais de décrire plus finement les dynamiques immobilières, y compris au niveau territorial. Elle souligne également l'intérêt de chercher à individualiser les détentions en revenu du patrimoine au sein des couples. La Commission encourage également l'ensemble des chercheurs à valoriser les sources mises à disposition pour affiner l'état des lieux, comme l'analyse du patrimoine selon le cycle de vie.

Sibylle GOLLAC, Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris

Je rebondis sur une remarque de M. MAURIN sur l'accès aux données. Ne pas avoir accès au CASD n'est pas seulement le cas des personnes hors de l'Insee ou des institutions ; c'est aussi le cas des chercheurs et chercheuses. L'accès au CASD est payant. Pour payer, il faut soumettre des projets et obtenir des financements. Et surtout, il faut des gestionnaires. Dans mon laboratoire, nous n'avons plus de gestionnaires, nous ne pouvons plus dépenser les financements et nous n'avons donc plus accès aux données du CASD pour l'instant.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci, nous en prenons note. Vous n'êtes pas la première à soulever ces sujets qui posent la question globale des conditions d'accès, au-delà des aspects juridiques et financiers des projets de recherche.

Une intervenante

Nous échangeons sur le fait que certains fichiers de production pour la recherche sont aussi accessibles via Progedo. Le problème est que les fichiers enrichis de données administratives, notamment fiscales, ne sont pas sur Progedo et ne peuvent être accessibles que via le CASD, et donc de manière payante.

Christel COLIN, Insee

Il s'agit d'une condition légale.

Jean-Philippe VINQUANT

L'avis qui est proposé semble bien refléter les débats que nous avons eus. Je vous propose de l'adopter et de le transmettre au bureau du Cnis pour voir s'il accepte d'organiser, sous son égide, ce séminaire de travail méthodologique sur les indicateurs de richesse. Merci à tous d'avoir participé à ce débat.

II. DEMANDE D'AVIS EN OPPORTUNITE POUR APPARIEMENT

Benoît OURLIAC, Drees

Nous présentons un avis d'opportunité sur un appariement, ce qui est une première. Cela s'inscrit en anticipation des nouvelles procédures, qui consistent à demander aux commissions du Cnis de rendre un avis d'opportunité sur les appariements importants de la statistique publique pour leur donner plus de visibilité. C'est une expérimentation, et je pense que le sujet de cet appariement le mérite.

Noémie COURTEJOIE, Drees

Ce projet d'appariement Résil-SNDS a déjà été présenté au bureau du Cnis le mois dernier et a reçu un avis favorable. Nous voulions cette fois solliciter une discussion pour en apprécier collectivement les risques. Cette démarche s'inscrit dans le nouveau le cadre de référence sur les appariements. Je ne vais pas rappeler ce qu'est le Répertoire Statistique des Individus et des Logements (Résil). Je vais juste donner quelques grands éléments du projet, notamment illustrer la difficulté que nous avons à constituer une population de référence dans le Système National des Données de Santé (SNDS).

À la Drees, nous utilisons beaucoup les données du SNDS pour produire des statistiques. Nous y trouvons principalement des données sur les soins de ville, les hôpitaux et les décès. Nous nous en servons pour calculer des taux d'incidence, de prévalence, de recours aux soins et des consommations moyennes. Tous ces indicateurs impliquent de rapporter une consommation de soins à une population de référence clairement définie, sans double compte et comparable d'une année sur l'autre. La difficulté récurrente est l'absence de consensus sur la définition de cette population de référence dans le SNDS.

Des publications phares de la Drees, comme la base RAC sur les dépenses ou les Comptes Nationaux de la Santé, pourraient bénéficier de ce projet. Pour les comptes de la santé, nous devrions produire un indicateur sur la consommation de soins des résidents, mais nous ne pouvons le faire que sur le territoire national. De même, l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) repose sur une estimation mixte où le numérateur (issu du SNDS) et le dénominateur (issu de la population Insee) ne sont pas calculés sur le même champ.

Bien que ces deux populations (Insee et SNDS) soient conceptuellement proches, elles présentent des différences. La population Insee est celle des résidents en France au 1^{er} janvier, tandis que la population du SNDS inclut tous les consommateurs de soins ainsi que les individus inscrits auprès d'une caisse d'assurance maladie. On peut y trouver des retraités ne résidant plus en France, des personnes en situation irrégulière, des travailleurs détachés, des étudiants en mobilité internationale, etc.

Jusqu'en 2020, l'hypothèse selon laquelle la population des consommateurs de soins était un sous-ensemble de la population résidente (moyennant quelques travaux de réconciliation des champs) était raisonnablement acceptable. On pouvait rapporter des indicateurs de consommation issus du SNDS à la population Insee pour calculer des taux de recours. Cependant, la crise sanitaire a mis à mal les travaux de mise en cohérence. Avec le recours massif à la vaccination et au dépistage, la population des consommateurs dépasse celle des résidents en 2021 et 2022 au niveau national. En réalité, la crise a mis en lumière des problèmes de cohérence qui existaient déjà pour certaines sous-catégories, comme les femmes de certaines tranches d'âge, ou dans certains territoires.

L'absence de consensus quant à la population de référence dans le SNDS est un problème connu qui a donné lieu à un rapport d'experts sur le SNDS. Ce problème entraîne des incohérences entre les statistiques produites par différents acteurs. Par exemple, pendant la crise sanitaire, les taux de non-vaccination variaient de 7 % (Drees) à 14 % (Caisse nationale de l'Assurance Maladie-Cnam) pour les plus de 20 ans. Il y a donc une réelle difficulté à établir des statistiques de référence harmonisées.

Le répertoire Résil nous est apparu comme une solution prometteuse. Il propose un univers de référence pour les personnes résidentes en France, dont la première mise à disposition aura lieu début 2026 (pour la population 2025). Après des échanges avec l'Insee, nous souhaitons appairier les données du SNDS avec celles de Résil pour les années 2025 et 2026 (pour tenir compte du délai de montée en charge de l'univers de référence). Cela nous permettrait d'identifier dans le SNDS les personnes résidentes au 1^{er} janvier et de fiabiliser nos indicateurs.

Dans cet appariement, nous mobiliserons, côté SNDS, des données sur les bénéficiaires, leur consommation et le cas échéant leur décès, données auxquelles nous avons déjà accès du fait de nos accès permanents. Côté Résil, nous avons besoin des données démographiques sur la population des individus résidents ou susceptibles de l'être, le lieu de résidence (une donnée qu'on a déjà, mais qui pourrait être fiabilisée par la confrontation de ces deux sources), et surtout la probabilité de présence sur le territoire calculée en combinant les informations des différentes sources de Résil (modèle des signes de vie).

Résil contient le Code statistique non signifiant (CSNS) mais pas le numéro unique d'inscription au Répertoire national des individus et des personnes physiques (RNIPP), aussi appelé numéro de sécurité sociale (INIR). Le circuit des données prévoit de retrouver les NIR des individus Résil à partir des traits d'identité, puis de les transmettre à l'Assurance Maladie pour obtenir les données de santé correspondantes. En parallèle, la Drees recevrait les données de Résil afin de procéder à l'appariement. Toutes les transmissions seront sécurisées et les données seront hébergées dans des espaces homologués. La Drees sera la seule destinataire des données appariées.

Ce projet a déjà été présenté au bureau du Cnis. Nous demandons aujourd'hui un avis d'opportunité avant d'initier les démarches auprès du Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (CESREES) et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Compte tenu des nombreuses étapes dans le calendrier, il est nécessaire de lancer les démarches rapidement pour aboutir à une mise à disposition dans des délais raisonnables. Nous visons début 2027 un premier appariement expertisé sur l'année 2025, puis un second début 2028 sur l'année 2026. L'objectif principal est de constituer une population de référence dans le SNDS en vue de fiabiliser les indicateurs dans les domaines de compétences de la Drees, qui en sont issus. L'objectif secondaire, qui pourrait intéresser l'Insee, est d'expertiser la qualité du répertoire Résil, qui est encore expérimental. L'existence ou non d'une consommation de soins dans l'année est en effet un signe de vie fort et les données du SNDS pourraient apporter une validation externe des hypothèses faites par l'Insee au sujet des individus dont la présence sur le territoire ne fait pas consensus dans les différentes sources mobilisées.

Bernard SUJOBERT, CGT

Le texte de présentation que vous avez proposé est remarquablement rédigé, clair, complet et précis. C'est rare et il faut le souligner. Le projet est particulièrement intéressant, car il apporte des éclairages à la fois au SNDS et à l'Insee, qui expérimente en vraie grandeur un dispositif en cours de mise en place. Nous apprécions aussi que la mise à disposition soit pour deux ans, avec un bilan à l'issue. Ce texte nous a vraiment impressionnés.

Christine LAGARENNE, SG Cnis

Je peux vous dire que le bureau avait validé le projet en demandant à être tenu informé des échanges qui auraient lieu ici, au sein de la commission.

Jean-Philippe VINQUANT

Très bien. Je pense que nous pouvons donc confirmer un avis favorable de la commission Démographie et questions sociales pour cet appariement.

La commission rend un avis favorable.

III. DEMANDE D'AVIS EN OPPORTUNITE POUR ENQUETE

Enquête nationale périnatale

Camille LE RAY, Inserm

L'enquête que nous proposons pour 2027 sera la septième édition. Suite au plan Périnatalité de 1994, il est apparu nécessaire de disposer de données fiables pour surveiller la santé périnatale. Six enquêtes ont déjà eu lieu depuis 1995, consistant à recueillir des données dans toutes les maternités de France, DROM compris, sur un échantillon de toutes les naissances pendant une semaine. Le recueil se fait par un entretien avec les femmes et via le dossier médical.

En 2021, nous avons ajouté un suivi à deux mois et un appariement au SNDS. L'Inserm est responsable de traitement depuis 1995, avec un financement de la DGOS, la DGS, la Drees, Santé publique France et, pour 2027, également de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). L'objectif est de suivre des indicateurs sur la santé des femmes et des nouveau-nés, les pratiques médicales et les facteurs de risque, afin d'orienter les politiques publiques.

Pour 2027, nous prévoyons d'aborder de nouvelles thématiques comme la santé mentale, en développant les questions sur la dépression du post-partum et en ajoutant le stress post-traumatique. Nous développerons aussi les questions sur les addictions avec l'aide de la Mildeca. Nous envisageons également d'adjoindre des études qualitatives, notamment sur le vécu de l'accouchement. Pour les patientes qui ne souhaitent pas participer, nous leur proposerons un questionnaire minimal calqué sur le premier certificat de santé (anciennement certificat du 8^e jour). Nous prévoyons aussi un appariement indirect au SNDS, car l'appariement direct avec recueil du NIR en 2021 s'est avéré complexe.

Le taux de participation des maternités et des femmes est élevé, même si nous notons une légère baisse avec le temps. L'enquête se déroulerait du 15 au 21 mars 2027, avec un suivi à deux mois à partir de mai. Nous prévoyons de diffuser les premiers résultats en septembre 2028. Une base de données sera mise à disposition des chercheurs des institutions partenaires, et une autre sera accessible sur la plateforme Quetelet.

Cette enquête est importante pour les pouvoirs publics. Les données de 2021 ont alimenté le rapport de la Cour des comptes sur la politique de périnatalité et ont été reprises par une mission sénatoriale. Elles ont donné lieu à 24 articles scientifiques publiés à ce jour. Pour l'édition 2016, entre 40 et 50 articles ont été publiés.

Bernard SUJOBERT, CGT

J'ai une question de précision. À la page 5, vous parlez d'une obligation de réponse, alors qu'un paragraphe plus haut, vous vous félicitez du taux de réponse très élevé. Pourquoi instaurer une obligation de réponse ? Je rappelle que même dans le recensement, certaines questions de santé n'ont pas d'obligation de réponse.

Ma deuxième question concerne la place de la Drees. À la page 10, il est indiqué que la Drees est sous-traitante. Or, les organismes de la statistique publique doivent pouvoir publier des résultats en toute indépendance. Que la Drees envisage-t-elle de publier ? Le fait qu'elle soit positionnée en sous-traitante me gêne un peu.

Camille LE RAY

Concernant le caractère obligatoire, même si l'enquête est bien acceptée, il reste quelques maternités, souvent privées, qui ne participent pas. Nous pensons que ce caractère obligatoire pourrait les inciter à participer. Nous constatons aussi que la participation des femmes, bien qu'élevée, diminue au fil des enquêtes. Nous pensons que le caractère obligatoire permettrait d'améliorer le taux de participation ou, a minima, de freiner sa diminution. C'est un point que nous avons beaucoup discuté avec la Drees et Santé publique France.

Benoît OURLIAC Je vais répondre sur la question de la sous-traitance. La Drees intervient comme sous-traitant de l'Inserm uniquement pour une partie de la collecte, à savoir l'impression et l'acheminement des questionnaires papier. En parallèle, la Drees est aussi le principal financeur de l'enquête. À la fin, comme les autres financeurs, nous serons destinataires des données et nous les exploiterons en toute indépendance professionnelle. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Jean-Philippe VINQUANT

D'accord, vous êtes donc prestataire sur une partie de la maîtrise d'œuvre, mais cela ne vous lie pas les mains pour les exploitations futures. La Drees utilise d'ailleurs les données de cette enquête pour enrichir les statistiques annuelles d'établissement.

Benoît OURLIAC

Oui, nous contribuons aux rapports d'enquête, en particulier sur le volet « établissement », car c'est là que nous avons une valeur ajoutée. Ce sera probablement la même configuration pour la prochaine enquête.

Jean-Philippe VINQUANT

Considérant que l'enquête a déjà reçu un avis favorable, je propose de confirmer un avis favorable en opportunité pour la reconduite de cette enquête.

La commission rend un avis favorable.

Baromètre – Barotest

Jean-Baptiste RICHARD, Santé Publique France

Je vous présente les éléments de cadrage du Baromètre de Santé publique France (SPF), définis après l'avis d'opportunité obtenu il y a plus de trois ans. C'est une enquête historique, multithématique et transversale, pilotée depuis 30 ans. Elle a fait l'objet d'une importante refonte en 2022-2023. Ses objectifs sont de suivre les comportements de santé, leurs déterminants, ainsi que les connaissances et opinions de la population pour orienter les politiques publiques.

Depuis juin 2022, un comité de pilotage (Copil) réunissant le secrétariat général des ministères des affaires sociales (SGMAS), la direction générale de la Santé (DGS), la Drees et la CNAM a validé la nouvelle méthode. L'enquête aura lieu tous les deux ans. Nous tirons au sort environ 80 000 individus de 18 à 79 ans dans la base Fidéli, en France hexagonale et dans les DROM (sauf Mayotte), avec un plan de sondage permettant des estimations régionales. La collecte est multimode (Internet et téléphone).

Nous avons aussi défini une programmation pluriannuelle des thèmes, avec un tronc commun de questions et des modules tournants. Des opérations adossées sont prévues : un « BaroTest » en 2026, un questionnaire sur l'avancée en âge en 2028, et un sur la santé sexuelle en 2030. Les données collectées peuvent être sensibles (tentatives de suicide, violences, usage de drogues, etc.). La CNIL nous a accordé une autorisation sur huit ans, jusqu'en 2030.

La première édition de cette refonte a eu lieu en 2024. Nous avons obtenu un avis de conformité et le caractère obligatoire en novembre 2023. Nous avons obtenu 35 000 réponses, avec une participation de plus de 56 %. Les objectifs de répondants par région ont été atteints. Les publications ont commencé, et l'ensemble des résultats sera diffusé le 11 décembre 2025. La stratégie de diffusion des données est en cours de définition.

L'objectif est de pouvoir partager les données en juin 2026, sur le CASD ou potentiellement sur l'entrepôt de données de santé en cours de développement à SPF .

Concernant l'édition 2026, le questionnaire dure en moyenne 40 minutes. 94 % du temps est consacré à des questions nationales, incluant le tronc commun, des modules déjà programmés comme la question sur le savoir nager, et des questions approfondies sur le tabac, l'alcool, les pratiques vaccinales, le dépistage des hépatites et les expositions à risque. Quelques ajustements ont été réalisés suite à la consultation et aux échanges avec la tutelle et le comité de pilotage. Deux modules sur les drogues illicites et les jeux de hasard ont été retirés pour éviter la redondance avec les enquêtes de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) et de la Drees. En revanche, de nouvelles questions ont été ajoutées à l'initiative de SPF ou de la DGS.

Une nouveauté de cette enquête est la possibilité pour nos cellules régionales, en lien avec leurs agences régionales de Santé (ARS) et observatoires régionaux de santé (ORS), d'intégrer des modules correspondant à des priorités régionales. Ces modules, repris d'enquêtes existantes comme de précédentes éditions du Baromètre Santé ou l'enquête Virage, permettent des comparaisons. Par exemple, des questions sur la violence ont été incluses pour la Guyane et la Corse, où cet enjeu est particulièrement sensible.

Le dernier point concerne le volet virologique du Baromètre. Il vise à estimer la prévalence des hépatites B, C et Delta, ainsi que la proportion de personnes infectées qui connaissent leur statut. Cette démarche s'inscrit dans un enjeu de santé publique plus large, en lien avec les objectifs mondiaux de l'OMS, un plan interministériel et une priorité de la DGS pour mesurer les progrès vers l'élimination des infections par le virus de l'hépatite B (VHB) et le virus de l'hépatite C (VHC). Il n'existe pas d'alternative pour estimer ces prévalences. Adosser ce volet au Baromètre est pertinent, car nous bénéficions déjà d'un questionnaire sur les hépatites, ce qui permet de corrélérer la prévalence avec les comportements individuels. Une puissance

d'enquête importante est nécessaire, car les prévalences sont inférieures à 1 %. Une expérience réussie avait déjà eu lieu en 2016, lorsque l'INPES avait testé pour la première fois l'envoi d'un auto-test, avec un retour de 40 % de buvards exploitables.

La concertation a inclus des échanges avec l'équipe de la cohorte Constances, la Drees sur les enquêtes santé (ESR et ESO), et l'équipe d'EpiCov. Un travail important a été mené au sein de SPF, avec des auditions externes du CDC, du Centre National de Référence (CNR) des hépatites et du conseil scientifique. Finalement, il a été proposé d'inclure ce volet dans le Baromètre de SPF. Le projet a reçu un avis favorable du Comité de Protection des Personnes et le traitement est conforme à la méthodologie de référence MR-001 de la CNIL.

La mise en œuvre opérationnelle concerne l'ensemble des participants du Baromètre en France hexagonale, la taille de l'échantillon n'étant pas suffisante dans les DOM. Sont exclues les personnes sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice. En fin de questionnaire, nous informons les participants du caractère optionnel de ce volet. Sur Internet, une vidéo est présentée, et par téléphone, les enquêteurs disposent d'un argumentaire spécifique. En cas d'accord, nous envoyons un kit d'autoprélèvement sanguin à domicile. Les personnes se piquent le bout du doigt, déposent une goutte sur un buvard et le renvoie avec un formulaire de consentement au CNR des hépatites, qui effectue les analyses biologiques. Tous les participants reçoivent un courrier avec leurs résultats, ainsi que leur médecin. En cas de résultat positif, un biologiste du CNR appelle également le participant pour lui recommander de consulter son médecin, et le médecin est informé de la nécessité de confirmer le test.

Christine LAGARENNE, Sg Cnis

SPF est venue présenter l'évolution de son baromètre, notamment avec l'introduction de l'auto-test. C'est l'occasion de rappeler, au nom de l'Insee, que lorsqu'un avis d'opportunité est donné par le Cnis et un avis du Comité du Label est donné pour l'échantillonnage par l'Insee, l'échantillon doit être utilisé à cette fin précise. Dès lors que des évolutions importantes comme celles-ci sont apportées, il est important de revenir vers nous, ce que vous avez fait.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci de le souligner. Nous avons tenu une inter commission sur la meilleure connaissance de la situation de la population en France selon les territoires. Ce type d'enquête, avec ses modules régionaux, permet de cibler des enjeux de santé publique spécifiques et d'obtenir une puissance d'analyse sur des problématiques plus marquées dans certains territoires. Cela est conforme aux recommandations que nous avons formulées en inter commission pour mieux qualifier la situation de la santé dans notre pays.

Sébastien ROUX

J'ai une question : que fait-on des prélèvements une fois qu'ils ont été analysés ? J'ai compris qu'un peu de sang était prélevé sur un buvard pour le test de l'hépatite. Que deviennent ces buvards ensuite ? Sont-ils détruits ou conservés ?

Cynthia TAMANDJOU, SPF

Sur le formulaire de consentement, nous demandons aux participants s'ils autorisent la réutilisation de leurs échantillons pour d'autres études liées aux hépatites ou aux maladies infectieuses. Si le participant donne son accord, son buvard sera conservé au Centre National de Référence (CNR) des hépatites B, C et Delta pendant cinq ans, sous une forme pseudonymisée. Nous ne garderons pas le nom de la personne, mais seulement son numéro d'identification.

Sébastien ROUX

Ma question porte sur le fait que même si l'échantillon est pseudonymisé, il contient de l'ADN. Étant donné que ce prélèvement est effectué dans le cadre d'une enquête publique, il y a une question à se poser sur le cadre juridique et les garanties d'accès à ces prélèvements.

Jean-Philippe VINQUANT

Le Centre National de Référence est un laboratoire hautement spécialisé et centralisé sur ces sujets. Il ne s'agit pas de biologie décentralisée.

Cynthia TAMANDJOU

Nous avons prévu de faire toutes les démarches nécessaires auprès du ministère pour formaliser cette biothèque. Le dossier que nous soumettrons précisera les modalités de conservation, les conditions de réutilisation et le cadre dans lequel cela se fera.

Benoit OURLIAC,Drees

Je précise que ce ne sont pas les enquêteurs qui manipulent les échantillons. Les personnes réalisent elles-mêmes le prélèvement, qui est ensuite envoyé par la poste, ce qui est une pratique courante pour les envois d'échantillons biologiques.

Jean-Philippe VINQUANT

Le dépistage organisé du cancer colorectal fonctionne en grande partie de cette manière. Merci pour cette question qui a permis de vérifier que le sujet a bien été pris en compte, tant pour l'analyse que pour la conservation.

En l'absence d'opposition ou d'objection, nous pouvons confirmer un avis d'opportunité favorable sur ce baromètre dans sa version revue.

La commission rend un avis favorable.

CONCLUSION

Jean-Philippe VINQUANT

Je remercie le secrétariat général, l'ensemble des intervenants, des discutants et des participants pour leur présence et leur passion. Nous vous donnons rendez-vous au printemps-été 2026 pour notre prochaine réunion. Très bonne fin de journée à toutes et à tous.

La séance est levée à 18 heures 06.

